

## REDOUBLEMENT OU RATTRAPAGE

Par **Doucette**, le **07/03/2018** à **03:01**

Bonsoir

Je voudrais parler de mes résultats obtenus lors des examens;

J'ai eu 9.664 à mon S1 et 10.833 à mon S2.

Ma moyenne générale cumulée avec le S1 et S2 est de 10,2485.

Une personne peut m'expliquer le statut d'ajac. Est-ce que je suis admise en L2 ou je dois passer par un redoublement ?

Pour ma part , les résultats viennent de tomber au 1 er semestre , j'ai pu valider des matières sauf économie au S1. D'ailleurs ma note en éco est très base. [smile17]

Est-ce que je vais passer en rattrapage ( soit en session 2) pour cette matière non validé pour valider mon premier semestre.

Merci de votre réponse.

Bonne soirée

Par **LouisDD**, le **07/03/2018** à **08:45**

Salut

Logiquement avec 10 à l'année vous passez d'office ! (système de compensation des semestres) Demandez confirmation à votre scolarité (Ou plus simple vous regardez ce qu'il y a comme annotation Sur votre moyenne : AJ c'est ajourné, DEF défaillant et ADM admis...)

A plus

Par **Doucette**, le **07/03/2018** à **10:51**

Salut Louis DD.

Je vous explique , je suis allée au service scolarité aujourd'hui. J'ai eu entre mes mains le

relevé du premier semestre seulement , je suis ajourné avec 9,664 de moyenne générale au 1<sup>er</sup> semestre.

À coté de résultat d'admission : rien.

Elle m'a expliqué qu'il fallait que j'aille aux rattrapages donc en deuxième session pour valider économie.

Alors que visiblement avec 10 de moyenne à l'année je passe d'office avec le système de compensation des semestres .

( je suis redoublante )

Bon je vais au pire aller au rattrapage pour cette seule note; je suis un peu perdue. J'ai peur d'avoir une mauvaise surprise.

J'ai besoin de réponse.

Merci bonne soirée

Par **LouisDD**, le **07/03/2018** à **11:13**

C'est étrange... Essayez de demander à une année supérieure savoir comment ça marchait

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/03/2018** à **12:36**

Bonjour

Je rejoins Louis c'est vraiment bizarre ...

Par **Doucette**, le **07/03/2018** à **12:57**

Peut-être que je dois attendre que la session 1 se termine.

Car la session 1 sont les résultats des 2 semestres donc les résultats du partiel de janvier et les partiels du semestre 2 de mai.

= donc ils vont déterminer le passage pour en L2

et la seconde session : celle du partiel de rattrapage.

= ensuite pour les étudiants non admis à la 1<sup>er</sup> session rattrapage pour aller en deuxième année.

( mais la secrétaire m'a dit que je passe directement à la session 2 de rattrapage )

Par **youpila**, le **07/03/2018** à **14:21**

Bonjour,

Chaque faculté à ses propres règles en la matière.

Dans la faculté dans laquelle j'étais en licence, si on était ajourné pour un semestre on devait obligatoirement passer les rattrapages, sous peine d'être déclaré défaillant. Les rattrapages du premier semestre ayant lieu en juin, on avait parfois déjà nos résultats du S2 (donc potentiellement on savait si on compensait ou pas les semestres). On se retrouvait à aller au rattrapage pour signer les feuilles si on compensait pour éviter le statut défaillant. La compensation s'appliquait après la session 2.

Quand j'étais en master, dans une autre fac, il fallait avoir 6 ou 7 (je ne sais plus...) dans chacune des unités pour valider son semestre. Si on avait moins à une unité mais plus de 10 au semestre -> rattrapage.

Comme dit plus haut, renseignez vous auprès de votre scolarité, normalement ils ont un règlement des examens où tout est expliqué.

Par **Doucette**, le **09/03/2018** à **08:54**

Bonjour

Merci beaucoup Youpila de votre réponse.

Je prends note. Je vais encore me renseigner au service de ma scolarité .

Par **Tauvron**, le **22/02/2019** à **23:58**

Pourquoi le rattrapage en licence de fait dans l'année d'après les études , comme ça mon fils à perdu une année en plus il a rattrapage de l'année dernière cette année le mois de Mars , et si il réussit pas est ce qu'il a droit de redoubler , répondez moi s'il vous plaît

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/02/2019** à **10:02**

Bonjour

Nous aimerions bien vous aider mais votre message est incompréhensible.

Êtes-vous français ? Je demande ça car on a l'impression que vous avez utilisé un traducteur qui a fait de la traduction au mot à mot, mais au final ça n'a aucun sens.

Par **Tauvron**, le **25/02/2019** à **20:15**

Bonjour, je vais essayer de bien expliquer , alors mon fils marocain a fait ses études en licence l'année 2017, il a pas réussi des matières il a eu rattrapage. Mais le rattrapage c'était

en octobre 2018 et d'autre seront en mars 2019 le mois prochain c'était pas facile d'ailleurs que le préfet soit d'accord pour lui prolonger son visa heureusement c'était fait . Donc il a eu renouvellement provisoire de séjour jusqu'en mai 2019 , au cas où il réussit pas , est ce qu'on peut le réinscrire pour redoubler sans problème sachant que son visa va expirer le mois de mai , et l'inscription sera pour le mois d'octobre que ce passera t'il pour le mois juin juillet août et septembre j'ai peur qu'on lui donne OQT , aidez moi s'ils vous plaît , que doit on faire , ya t'il une solution pour que tout se passe bien

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/02/2019** à **06:57**

Bonjour

Malheureusement la décision d'attribuer ou non un visa relève de la préfecture.  
Il faudra que votre fils fasse ses démarches dès qu'il aura ses résultats.